

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1223

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 4

Supprimer les alinéas 37 à 39.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence en matière d'autorité parentale prenant en compte la transformation de la reconnaissance conjointe en une simple reconnaissance.